

Conseil des Délégués

du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de 2022

ATELIER

La protection au sein du Mouvement

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Contexte

Les activités de protection sont de plus en plus importantes pour le Mouvement, et leurs liens avec les travaux menés en faveur de l'égalité de genre, de la diversité et de l'inclusion sont de plus en plus visibles. Des millions de personnes continuent d'être victimes de violences, de discrimination et d'exclusion de toutes sortes dans le cadre de conflits armés, d'autres situations de violences, de crises sanitaires et de catastrophes naturelles. La pandémie de Covid-19 a jeté une lumière crue sur les inégalités qui existent au sein des sociétés, et sur la manière dont elles augmentent les risques de façon disproportionnée pour les personnes marginalisées ou susceptibles d'être laissées pour compte.

Depuis 2018, plusieurs initiatives stratégiques et opérationnelles ont été mises en œuvre par toutes les composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (le Mouvement) en vue d'améliorer la cohérence et la collaboration sur les questions liées à la protection. Ces initiatives sont notamment le Cadre du Mouvement en matière de protection¹ ; l'Approche minimale en matière de protection ; la politique et le cadre opérationnel de la Fédération internationale, en cours d'élaboration, sur la protection, le genre et l'inclusion ; la stratégie du Mouvement en matière de migrations ; les plateformes de rétablissement des liens familiaux (RLF) ; et la résolution du Conseil des Délégués de 2019 intitulée « Renforcement de la mise en œuvre de la Politique du Mouvement relative au déplacement interne : dix ans après ».

En s'appuyant sur ces expériences, le conseil consultatif du Mouvement en matière de protection a lancé un processus en vue de l'adoption possible par le Conseil des Délégués, en 2023, d'une résolution sur la protection au sein du Mouvement. Les éléments suivants devraient être pris en considération :

- Définir les grandes lignes du raisonnement : comment les actions du Mouvement peuvent-elles contribuer à offrir une meilleure protection au plus grand nombre ?
- Établir une compréhension commune de ce que le Mouvement entend par les activités de protection, et des possibilités d'améliorer la cohérence et la complémentarité de ces activités.
- Prendre acte de ce que chaque composante du Mouvement entreprend déjà sur le plan de la protection.

¹ Approuvé par le Comité consultatif du Mouvement en matière de protection en mars 2018.

- Présenter, aux niveaux interne et externe, les bénéfices concrets que les composantes du Mouvement tirent de la réalisation d'activités de protection.
- Reconnaître la nécessité de renforcer encore les capacités des composantes du Mouvement, y compris des Sociétés nationales, concernant la réalisation des activités en matière de protection.

L'atelier prévu en 2022 offre la possibilité de rassembler des informations et de tirer parti d'outils existants du Mouvement, tels que la politique de 2008 du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) en matière de protection ; la politique de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) en matière de protection, de genre et d'inclusion, qui doit être approuvée en mai 2022 ; les *Standards professionnels pour les activités de protection* ; et les *Normes minimales relatives à la protection, au genre et à l'inclusion dans les situations d'urgence* adoptées par la Fédération internationale en 2018. L'atelier sera particulièrement axé sur les implications concrètes d'une cohérence et d'une collaboration accrues, afin que les composantes du Mouvement puissent mettre en place une compréhension commune.

Objectif général et résultats attendus

L'atelier aura pour objectif de réfléchir à une approche commune du Mouvement en matière de protection et d'ouvrir la voie à l'adoption possible d'une résolution en 2023. Il devrait permettre de faire la synthèse des résultats de consultations antérieures relatives à des questions cruciales liées à la protection (voir plus bas le paragraphe « Format ») et de réfléchir aux réponses les plus efficaces que le Mouvement peut y apporter collectivement par le biais des questions clés décrites ci-dessous.

Questions clés à examiner

1. Comment pouvons-nous appuyer sur ce qui a été convenu jusqu'à présent, ainsi que sur la compréhension et sur la pratique communes (par exemple sur les outils et les processus mentionnés ci-dessus), tout en faisant en sorte que le Mouvement entier puisse agir concrètement, afin de veiller à ce qu'une gamme diverse de voix venues des différentes composantes nous parvienne ?
2. Quels changements devraient être apportés à l'approche collective du Mouvement en matière de protection pour faire en sorte que de plus nombreuses personnes bénéficient d'une meilleure protection ?
3. Quels sont les obstacles et les appuis dans la mise en place d'approches plus complémentaires et mieux coordonnées et leur mise en pratique, d'après les outils mentionnés plus haut ?
4. Quelle place collective et individuelle les activités de protection menées par les composantes du Mouvement occupent-elles au sein de la sphère humanitaire au sens large ?

Format

1. Un processus relatif à la communication et à la participation aura lieu en amont de l'atelier, probablement axé sur les projections et sur la planification en lien avec la protection. L'atelier aura pour but de présenter les résultats clés de ces enquêtes afin de mener des débats interactifs.
2. L'atelier sera très interactif, et fera appel à divers outils de modération des discussions en ligne — les mécanismes et les activités précis restent à définir (selon le processus de participation), mais comporteraient des outils tels que des tableaux blancs, des votes, la formulation de commentaires, ou encore des quizz.

Documents de référence, ressources ou graphiques

- [Cadre du Mouvement en matière de protection](#) (disponible en [anglais](#), [arabe](#), [espagnol](#), [français](#) et [russe](#))
- Étude relative aux éléments de protection tirés de résolutions antérieures (en cours de finalisation)
- Comité consultatif du Mouvement en matière de protection, [Approche minimale en matière de protection](#), version courte, juin 2019. (disponible en [anglais](#), [arabe](#), [espagnol](#) et [français](#))
- Politique de la Fédération internationale relative à la protection, au genre et à l'inclusion (approbation prévue à l'occasion de l'Assemblée générale en mai 2022)

Ressources détaillées supplémentaires en ligne

- CICR, [Standards professionnels pour les activités de protection](#), 2018. (disponible en [anglais](#), [arabe](#), [espagnol](#), [français](#) et [russe](#))
- Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, [Normes minimales relatives à la protection, au genre et à l'inclusion dans les situations d'urgence](#), 2018. (disponible en [anglais](#), [arabe](#), [espagnol](#), [français](#) et [russe](#))
- Cadre opérationnel relatif à la protection, au genre et à l'inclusion (pas encore disponible)
- Comité consultatif du Mouvement en matière de protection, [Enquête sur les activités de protection des Sociétés nationales](#), 2019. (disponible en [anglais](#), [arabe](#), [espagnol](#) et [français](#))
- Comité consultatif du Mouvement en matière de protection, [Mini-enquête sur les activités de protection et d'inclusion menées par les Sociétés nationales dans le cadre de leur riposte à la pandémie de Covid-19](#), septembre 2020. (disponible en [anglais](#), [arabe](#), [espagnol](#), [français](#) et [russe](#))